



Droit de prêt public

Formulaire de déclaration annuel dans le cadre de la mise en oeuvre du règlement grand-ducal du 8 janvier 2007 relatif à la rémunération équitable pour prêt public

Ce formulaire est à restituer avant le 31 janvier de l'année courante à

luxorr – Luxembourg Organisation For Reproduction Rights
7, rue Alcide de Gasperi - L-1615 Luxembourg
Fax: 26 68 35 77

I. Bibliothèque

Dénomination

Adresse

Personne de contact

Téléphone

Fax

Email

II. Entité gestionnaire

(Art. 2 al. 1 du règlement grand-ducal : Etat, Administration communale, personne morale de droit privé)

Nom

Adresse

III. Utilisateurs actifs

(Art. 4 al. 1 du règlement grand-ducal)

= Nombre d'utilisateurs inscrits pendant l'année civile précédente (année n-1) ayant effectué, pendant cette même période, au moins un emprunt d'une oeuvre quelconque (livre, CD,).

IV. Documents justificatifs joints en annexe

(Art. 5 du règlement grand-ducal)

Concernant le nombre d'usagers déclarés au point III

Concernant le nombre de prêts et les oeuvres et supports prêtés

V. Signature

Nom du signataire

Qualité du signataire

Date

Signature